

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024

Nomenclature : 4.1
2024/59

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents représentés : 6
Nombre de conseillers absents : 3

Etaient présents :

DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : DUMORTIER Benjamin, LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

POINT N°18 : Tableau des effectifs 2024

Madame DUBOIS, première adjointe en charge notamment du personnel, rappelle la délibération 2024_08 en date du 21 février 2024 relative au tableau des effectifs des fonctionnaires qui s'établissait comme suit :

Grades ou emplois dénomination	Catégorie	Effectif sollicité 2024	ajustement	Effectif pourvu
TOTAL DES EFFECTIFS		51		34
SECTEUR ADMINISTRATIF		13	0	7
Directeur Général des Services	A	1	0	1
Attaché	A	0	0	0
Attaché principal	A	1	0	0
Rédacteur	B	1	0	0
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	0	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	0	1
Adjoint administratif	C	4	0	4
SECTEUR TECHNIQUE		26	+2-2	21
Ingénieur Principal	A	1	0	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0	0
Technicien	B	0	0	1

Agent de maîtrise principal	C	1	0	0
Agent de maîtrise	C	1	0	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	0	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	8	0	7
Adjoint technique	C	8	0	8
Adjoint technique à temps non complet	C	4	-2 +2	2
<i>Dont 30 heures</i>			<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Dont 28 heures</i>			<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Dont 25 heures</i>			<i>-1</i>	<i>0</i>
<i>Dont 20 heures</i>			<i>-1</i>	<i>0</i>
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL		4	0	2
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	C	4	0	2
SECTEUR ANIMATION		3	0	2
Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	0	0	0
Animateur	B	1	0	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation	C	0	0	0
SECTEUR CULTUREL		4	0	1
Conservateur des Bibliothèques	A	0	0	0
Attaché Pr ^{al} Conservation Patrimoine	A	0	0	0
Attaché Conservation Patrimoine	A	0	0	0
Bibliothécaire Principal	A	0	0	0
Bibliothécaire	A	1	0	1
Assistant conservation principal 1 ^{ère} Cl	B	1	0	0
Assistant conservation principal 2 ^{ème} Cl	B	1	0	0
Assistant conservation	B	1	0	0
Adjoint principal du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	1	0	0
Adjoint principal du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	1	0	0
Adjoint du patrimoine	C	1	0	0
POLICE MUNICIPALE		1	0	1
Brigadier chef principal de police municipale	C	1	0	1
Gardien brigadier police municipale	C	0	0	0

Considérant la réorganisation des services avec l'accueil d'un responsable administratif, l'accueil du responsable de la collection adulte et le changement de direction de la médiathèque, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

Grades ou emplois dénomination	Catégorie	Effectif sollicité 2024	ajustement	Effectif pourvu
TOTAL DES EFFECTIFS		51		34
SECTEUR ADMINISTRATIF		13	+1	8

Directeur Général des Services	A	1	0	1
Attaché	A	0	0	0
Attaché principal	A	1	0	0
Rédacteur	B	1	+1	1
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	0	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	0	1
Adjoint administratif	C	4	0	4
SECTEUR TECHNIQUE		26	0	22
Ingénieur Principal	A	1	0	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0	0
Technicien	B	0	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	0
Agent de maîtrise	C	1	0	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	0	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	8	0	7
Adjoint technique	C	8	0	7
Adjoint technique à temps non complet	C	4	0	2
<i>Dont 30 heures</i>			0	1
<i>Dont 28 heures</i>			0	1
<i>Dont 25 heures</i>			0	0
<i>Dont 20 heures</i>			0	0
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL		4	0	2
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	C	4	0	2
SECTEUR ANIMATION		3	0	2
Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	0	0	0
Animateur	B	1	0	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation	C	0	0	0
SECTEUR CULTUREL		4	+1	2
Conservateur des Bibliothèques	A	0	0	0
Attaché Pr ^{al} Conservation Patrimoine	A	0	0	0
Attaché Conservation Patrimoine	A	0	0	0
Bibliothécaire Principal	A	0	0	0
Bibliothécaire	A	1	-1	0
Assistant conservation principal 1 ^{ère} Cl	B	1	0	0
Assistant conservation principal 2 ^{ème} Cl	B	1	0	0
Assistant conservation	B	1	0	0
Adjoint principal du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	1	0	0
Adjoint principal du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	1	+1	1

Adjoint du patrimoine	C	1	+1	1
POLICE MUNICIPALE		1	0	1
Brigadier chef principal de police municipale	C	1	0	1
Gardien brigadier police municipale	C	0	0	0

Le tableau des effectifs des agents non titulaires s'établit comme suit :

	Effectif autorisé	Effectif sollicité 2024	Effectif pourvu
EFFECTIFS NON TITULAIRES	50	50	20
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe Accroissement temporaire d'activité article 3-1	0	0	0
Adjoint du patrimoine	1	+1	1
Adjoint d'animation	30	30	14
Agent non titulaire pour des besoins saisonniers		3	3
Agents non titulaires articles 3-1	15	15	2

Madame DUBOIS confirme que ces tableaux feront l'objet d'une présentation au comité technique du centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les tableaux des effectifs tels que présentés.

Vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Marin DEVILDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication